



## Renseignements Démission

Par **Volmat**, le **30/03/2018** à **07:29**

Bonjour, j'ai donné ma démission remise en mains propres le 21/03. J'ai un mois de préavis. Dans ma lettre, j'ai demandé de bénéficier de mes congés n-1 et partir le 06/04. Je reçois en r+ar un courrier acceptant mais stipulant que mon préavis ne serait pas payé !!! De plus, il me reste des congés non pris : 13 jours n-1, 25 n et 18 jours sur mon compte épargne temps. Pouvez-vous m'ec Sur le préavis et les cp ? Merci !!!

Par **P.M.**, le **30/03/2018** à **09:23**

Bonjour,  
Normalement, les congés payés prévus avant qui tombent pendant le préavis en repoussent d'autant le terme mais je ne vois pas pourquoi celui-ci ne serait pas payé si vous l'effectuez... Les congés payés acquis y compris pendant le préavis et restants sont normalement payés ainsi que ceux figurant dans un compte épargne temps...

Par **Volmat**, le **30/03/2018** à **09:49**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide. Aucun congés n'étaient prévus... en donnant ma démission, j'ai demandé d'inclure mes cp n-1 dans mon préavis pour partir avant (quitter les lieux et non la société), mais c'est ce qu'ils ont du comprendre, d'apt'es la lecture de leur courrier ; comme oralement ils m'ont dit qu'ils me paieraient tout, je supposait que ce serait mon préavis de deux semaines non effectués également

Par **P.M.**, le **30/03/2018** à **13:11**

Cela revient pratiquement au même et l'employeur s'il vous accorde ces congés payés pourrait reporter d'autant le terme du préavis et il n'est pas obligé de la faire en entier en vous accordant de partir avant ce que vous voudrez...  
Il faudrait connaître exactement ce qu'entend l'employeur et éventuellement que vous reproduisiez textuellement votre demande et la réponse...

Par **Volmat**, le **30/03/2018** à **13:16**

Merci ! Je vais attendre ma fiche de paie et me permettrai de revenir vers vous si je ne comprends pas... merci encore pour votre rapidité